

AU CŒUR DU *PLETZL*, LA RUE DES ROSIERS
UN LIEU EMBLÉMATIQUE DE L'IMMIGRATION JUIVE À PARIS
DES ANNÉES 1920 AUX ANNÉES 1950

Jean LALOUM
CNRS, Groupe Sociétés, Religions, Laïcités

Le 13 novembre 1940, Jacques Biélinky, journaliste et chroniqueur juif, se rend dans le quartier du Marais : la raison d'une telle visite ? Depuis l'ordonnance allemande du 27 septembre 1940, toute entreprise juive est tenue de placarder en vitrine l'affichette de couleur jaune portant – en français et en allemand –, la mention « entreprise juive ». Il tient à se rendre compte de la physionomie du quartier après cette mesure. Et il en est interloqué : « Il est étonnant que les boutiques de la rue des Rosiers ne portent pas toutes le placard jaune, constate-t-il dans son *Journal*. Et de s'interroger : Il y a donc des commerçants chrétiens rue des Rosiers¹ ? » C'est que pour Biélinky, comme pour tant d'autres, la dimension juive de la rue, largement extrapolée, est exclusive, définitive. Sa caractéristique univoque et emblématique est même réaffirmée, lorsqu'il y revient une année après, afin d'en prendre la température suite à l'avalanche de lois et d'ordonnances antijuives : « Le vieux quartier de la rue des Rosiers, note-t-il dans son *Journal* le 3 novembre 1941, est devenu triste et désertique². »

Ces présupposés se corrélaient avec l'homogénéité culturelle. Le quartier n'est-il pas désigné par bon nombre de ses habitants par le terme de *Pletzl*, « petite Place » en yiddish ? Pierre Paraf, cofondateur de la Ligue internationale contre l'antisémitisme (LICA), consacre un article au quartier dans l'hebdomadaire *L'Illustration* au début des années 1930, associant la rue des Rosiers à une immigration juive yiddishophone omniprésente :

Sans doute, les immigrés juifs, à la descente du train, n'affluent-ils pas tous au quartier Saint-Paul. Beaucoup s'en vont à Belleville, d'autres aux alentours de la place de la République. Mais le lieu géométrique traditionnel de l'immigration juive, c'est bien la rue des Rosiers. Une rue étroite et banale où flotte dès l'abord une étrange odeur : poisson frit, viande abattue suivant les prescriptions du rite, carpe farcie, tarte au fromage, gâteaux à la cannelle. Parfum d'Orient qui monte sous le ciel de Paris, mais

¹ Jacques BIÉLINKY, *Journal, 1940-1942. Un journaliste juif à Paris sous l'Occupation*, présenté par Renée Poznanski, Paris, Le Cerf, 1992, p. 72. Jacques Biélinky est né en 1881 à Witebsk, en Biélorussie, dans les environs de Minsk. Sous l'Occupation, il est arrêté le 11 février 1943, pour être déporté le 23 mars de la même année, par le convoi n° 52 de Drancy à Sobibór.

² *Ibid.*, p. 161.

d'un Orient septentrional : plutôt la Russie que la Palestine. Tout est juif dans la rue : le boucher et le charcutier dont l'enseigne porte l'indication « kascher » (rituel), qui rassurera la gourmandise des fidèles, le boulanger et le savetier, l'antiquaire et le libraire et le marchand de disques, de ces disques de gramophone si appréciés des mélomanes du ghetto³.

Avant-guerre, un espace économique voué aux commerces de bouche

Les métiers de bouche dominant alors très largement : sur les 90 fiches d'aryanisation économique établies sous Vichy par le Commissariat général aux questions juives (CGQJ) pour la rue des Rosiers, 38 – soit près de la moitié –, leur sont consacrées⁴. Les épiceries, « Alimentation générale » et crémeries arrivent en tête avec 13 boutiques. Boucheries et charcuteries, soit 10 commerces, suivent de près. Les boulangeries et fabricants de pains azymes sont au nombre de 7.

Dans l'observance religieuse, la consommation d'une viande abattue rituellement constitue une exigence majeure. Sa préparation même en vue de sa commercialisation fait l'objet d'une surveillance et d'un conditionnement spécifiques. À Paris, c'est dans le quartier du Marais, et plus particulièrement rue des Rosiers, que ces commerces sont le mieux représentés. En décembre 1932, pas moins de 8 boutiques – dont 7 placées sous le contrôle du grand rabbin de Paris –, s'y côtoient⁵. Parmi leurs propriétaires, des juifs originaires d'Alsace-Lorraine – dont l'installation commerciale est généralement fort ancienne : l'acquisition du fonds de charcuterie de Reine Schlüsselblum au 13 de la rue remonte à l'année 1905⁶, ou encore celle du fonds de David Blum, au n° 29, à août 1894⁷.

Autre commerce alimentaire strictement et régulièrement contrôlé par les instances consistoriales à l'approche des fêtes de Pâque : les boulangeries. Farine de pain azyne et

³ Pierre PARAF, « Le ghetto de Paris », *L'Illustration*, n° 4701, 8 avril 1933, p. 403-404. Né à Paris en 1893, Pierre Paraf fut à la fois auteur, éditeur et producteur. Diplômé en droit, il fut officier dans l'armée française durant la Première Guerre mondiale puis, de 1930 à 1939, journaliste au quotidien parisien *La République*. En 1928, il fonde avec Bernard Lecache la Ligue internationale contre l'antisémitisme (LICA). Il est notamment l'auteur de *Quand Israël aime*, Paris, La Renaissance du Livre, 1929 et de *Israël 1931*, Paris, Librairie Valois, 1931.

⁴ AN, AJ³⁸ 1192 à 1222, fichier topographique des entreprises juives du département de la Seine, classement par nom de rue sans distinction entre Paris et la banlieue ; AN, AJ³⁸ 1223 à 1231, fichier topographique des immeubles du département de la Seine, classement par noms de rues, sans distinction entre Paris et la banlieue.

⁵ Boucheries autorisées rue des Rosiers : Zlotnik au 5, Lewkowicz au 12, Golschmit au 17, Aizman au 24, Toubert au 27, Selichewitz au 40 et Klotz au 52. Boucherie non autorisée : Fauwerin au 25, Archives de l'Association consistoriale israélite de Paris (AACIP), B 126, consistoire 1932, chemise « boucherie » (correspondance).

⁶ AN, AJ³⁸ 3144, dossier 19 112 (section VIII R), dossier d'aryanisation établi au nom de Schlüsselblum Renée (charcuterie) au 13, rue des Rosiers.

⁷ AN, AJ³⁸ 3115, dossier 12 726 (section VIII R), Blum David (charcuterie) au 29, rue des Rosiers.

confection de *matzoth* (galettes sans levain) requièrent toute l'attention de ces contrôleurs. Deux de leurs principaux fabricants sont Kiva Moncarz et les frères Rosinski dont les usines se sont installées respectivement 36 et 42, rue des Rosiers, la première en 1935⁸, la seconde sous la forme d'une SARL, La Renommée du Pain Azyme, en juin 1929⁹.

Les commerces d'alimentation générale et les épiceries qui jalonnent, nombreux, la rue des Rosiers conjuguent les modes rituel et traditionnel : rituel, par la diffusion de vin cascher par exemple ; traditionnel par la vente de denrées et de produits familiers aux originaires des pays de départ, des immigrants venus pour l'essentiel d'Europe centrale et orientale. La plupart sont de création récente¹⁰ ; certains résultent d'une reconversion professionnelle de circonstance de la part de leur propriétaire : Aron Potarjnikoff au 29 rue des Rosiers était auparavant boulanger¹¹ ; Kalman Aikhenbaum, au 31, cordonnier¹².

Dans la tradition culinaire des juifs d'Europe de l'Est, le poisson tient une place de choix. Le trait commun aux trois poissonniers établis rue des Rosiers est le caractère précaire et extrêmement modeste de leur installation : pour Jacob Romen, un box de 2 x 3 mètres, au 27 de la rue fait office de boutique¹³ ; Fanny Wilk vend, quant à elle, son poisson sous la porte cochère de l'immeuble du 32, moyennant une redevance mensuelle de 100 francs versée à la concierge¹⁴. La rue abrite également deux marchands d'œufs, aux numéros 19¹⁵ et 26¹⁶.

Deux des trois restaurants de la rue se côtoient : celui d'Abraham Yakoubovitch au 25, rue des Rosiers sur rue, situé à cette adresse depuis 1918¹⁷ et, jouxtant ce dernier, le restaurant cascher de Symcha Rabe au 27, sur rue également, avec une salle à l'étage¹⁸. À l'opposé de la rue, celui de Nahoum Goldenberg ouvert en 1924, associé à un rayon de charcuterie¹⁹.

⁸ AN, AJ³⁸ 3181, dossier 8 307 (section VIII NR), Moncarz (boulangerie-pâtisserie) au 43, rue de l'Orillon, Paris 11^e.

⁹ AN, AJ³⁸ 3096, dossier 8 748 (section VIII R), La Renommée du Pain Azyme (fabrique de pains azymes) au 42, rue des Rosiers.

¹⁰ Quelques dates de création d'épiceries de la rue des Rosiers : Morkowitch au 19, en avril 1935 ; Lapidaz au 23, en avril 1938 ; Lesselbaum au 25, en 1936 ; Goldsztein au 26, en février 1939 ; Gotheff au 27, en avril 1938 ; Potarjnikoff au 29, en septembre 1939 ; Aikhenbaum au 31, en avril 1940 ; Zynszajn au 54, en février 1938. Plus rares sont celles implantées de longue date, à l'instar de l'épicerie crémierie de Basia Gomelsky sise 23 bis, rue des Rosiers depuis octobre 1910.

¹¹ AN, AJ³⁸ 3158, dossier 31 465 (section VIII R), Potarjnikoff Aron (épicerie) au 29, rue des Rosiers.

¹² AN, AJ³⁸ 3111, dossier 11 010 (section VIII R), Aikhenbaum Kalman (épicerie) au 31, rue des Rosiers.

¹³ AN, AJ³⁸ 3110, dossier 10 968 (section VIII R), Romen Jacob (poissonnerie) au 27, rue des Rosiers.

¹⁴ AN, AJ³⁸ 1890, dossier 33 255 (section IC NR), Wilk Fanny (forain) au 32, rue des Rosiers.

¹⁵ AN, AJ³⁸ 3188, dossier 14 013 (section VIII NR), Flam-Singer Chune (marchand d'œufs) au 19, rue des Rosiers.

¹⁶ AN, AJ³⁸ 3188, dossier 12 692 (section VIII NR), Gottfried Mendel (œufs en gros) au 26, rue des Rosiers.

¹⁷ AN, AJ³⁸ 3191, dossier 19 022 (section VIII NR), Yakoubovitch Abraham (restaurant) au 25, rue des Rosiers.

¹⁸ AN, AJ³⁸ 3098, dossier 8 937 (section VIII R), Rabe Simka (restaurant) au 27, rue des Rosiers.

¹⁹ AN, AJ³⁸ 3144, dossier 19 113 (section VIII R), Goldenberg Nahoum (restaurant) au 15, rue des Rosiers.

Le caractère alimentaire de la rue ne se limite pas à ces seuls commerces. Le Fourneau économique alimentaire créé en 1855 à l'initiative du Comité de bienfaisance israélite de Paris (CBIP) et situé à l'angle des rues des Rosiers et Ferdinand Duval – anciennement rue des Juifs – assure aux plus démunis des repas cascher, gratuits ou à faible coût. À l'aide de bons alimentaires, plus de huit cents repas quotidiens y sont servis en moyenne durant l'entre-deux-guerres. Les deux soirées pascales y donnent également lieu à des festivités culinaires²⁰.

Charcuterie alsacienne d'Élie Schlusselfblum au 13, rue des Rosiers, vers 1910



Coll. Jean-Louis Panné.

²⁰ *L'Univers israélite*, 91^e année, n° 30, 17 avril 1936, p. 475.

Le petit monde de la confection, de la fripe et de la brocante

En dehors des activités alimentaires, les entreprises de taille extrêmement modeste, souvent artisanales et axées sur le travail à façon, en appartement, totalisent pour la rue 41 fiches d'aryanisation économique. Un large éventail de professions est représenté : tailleurs, cordonniers, casquettiers, chiffonniers, brocanteurs, marchands forains et ambulants – certains exerçant au Carreau du Temple ou sur le marché de Saint-Ouen. Leur matériel se résume bien souvent à une ou deux machines à coudre, et autant de casiers et de tables de coupe. L'une des deux pièces de l'appartement de Méer Halatnikow, chapelier en chambre sis au 17, rue des Rosiers, fait fonction d'atelier²¹. L'échoppe du réparateur en chaussures Joseph Fajgenbaum au 27, rue des Rosiers occupe un espace de deux mètres carrés²². L'entrepreneur travaille seul, parfois aidé de son épouse, épaulé occasionnellement par un ou deux ouvriers. Nombre d'entre eux ne sont présents dans le quartier que depuis relativement peu de temps : au 14 de la rue, le tailleur Moszek Knobler est là depuis 1926²³ ; au 17, l'artisan Méer Halatnikow depuis 1931²⁴, au 19, Abram Dzwonkowski « ramasseur de chiffons dans les rues », depuis 1936²⁵.

Nombreux sont les originaires d'Europe centrale et orientale pour qui le tout premier contact avec la terre d'accueil passe par une adresse rapidement griffonnée sur un bout de papier précieusement conservé, qu'ils ont pu se procurer avant leur départ : il s'agit le plus souvent de l'un des restaurants de la rue des Rosiers ou des environs. Ces lieux constituent autant de points de ralliement pour les nouveaux arrivants, faisant office de véritables agences de placement ou d'espaces plus traditionnels de rendez-vous pour certaines professions²⁶.

Lieu d'accueil et de confrontation avec la société environnante, la rue des Rosiers n'en est pas moins – paradoxalement –, l'endroit à partir duquel les processus d'insertion et d'acculturation vont pouvoir se matérialiser. Parmi les stratégies développées durant l'entre-deux-guerres par la communauté immigrée, une pratique, imposée d'emblée par la nécessité, fut d'« apprivoiser la langue ». La méthode consista alors en une translittération en alphabet latin du yiddish – langue basée sur l'alphabet hébraïque –, puis à en donner l'équivalent en français. Le corpus des mots ainsi translittérés obéit à des nécessités pragmatiques, de façon à devenir immédiatement exploitable. Ce fut pour s'approprier et mieux maîtriser le quotidien

²¹ AN, AJ³⁸ 1853, dossier 13 371 (section IC NR), Halatnikow Méer (chapellerie) au 17, rue des Rosiers.

²² AN, AJ³⁸ 2082, dossier 3070 (section IIA R), Fajgenbaum Joseph (réparation de chaussures) au 27, rue des Rosiers.

²³ AN, AJ³⁸ 1774, dossier 10 290 (section IC R), Knobler Moszek (tailleur) au 14, rue des Rosiers.

²⁴ Halatnikow Méer, doc. cit.

²⁵ AN, AJ³⁸ 1726, dossier 35 328 (section IB NR), Dzwonkowski Abram (chiffons) au 19, rue des Rosiers.

²⁶ Aline BENAIN, « Question d'espaces : lieux, géographie et qualification du travail chez les yiddishophones parisiens (1880-1939) », *Archives Juives. Revue d'histoire des Juifs de France*, n° 33/2, 2^e semestre 2000, p. 39.

que s'installe cette porosité entre le yiddish et le français. À partir du foyer familial, la transformation linguistique se propagea en fonction des activités journalières des enfants et de leurs parents, par l'école, l'atelier et l'espace domestique²⁷. Dans cette même veine, l'almanach publié dès 1910 par le libraire du 34, rue des Rosiers, Wolf Speiser²⁸, dispensait informations et recommandations utiles pour accompagner les premiers pas du nouvel immigrant en terre d'accueil.

Les paradoxes d'une rue qui n'est pas exclusivement juive

Cette réputation bien établie d'une rue juive à la cohérence démographique, linguistique et culturelle affirmée est cependant battue en brèche par l'architecte chargé d'expertiser l'un des sept biens immobiliers de la rue appartenant à des juifs dans le cadre de la procédure d'aryanisation économique :

La rue des Rosiers, parallèle aux rues de Rivoli et des Francs-Bourgeois comprend deux parties bien distinctes :

– entre la rue Vieille-du-Temple, où elle prend fin, et la rue Ferdinand Duval : rue étroite, très populeuse, bordée d'immeubles anciens fréquentés par une population essentiellement israélite.

– ensuite, dans son début et jusqu'à la rue Malher où elle commence, elle présente, avec une plus grande largeur, des immeubles de construction relativement récente (seconde moitié du XIX^e siècle) et d'habitation bourgeoise. L'immeuble qui nous intéresse [souligne l'architecte en référence à l'immeuble du 3^{ter} de la rue], est situé dans cette partie de la rue des Rosiers²⁹.

Ces observations sont confirmées :

– d'un point de vue topographique, par le tracé quelque peu tortueux du tronçon délimité par les rues Ferdinand Duval et Vieille-du-Temple ; « une rue du passé, aux maisons rebelles à l'alignement », note en 1934 l'historien et chroniqueur Robert Anchel³⁰.

²⁷ Jean LALOUM, « Apprivoiser la ville ? Stratégie et organisation de l'immigration juive d'Europe centrale et orientale à Paris entre les deux guerres », in Arnaud BAUBÉROT et Florence BOURILLON (dir.), *Urbaphobie. La détestation de la ville aux XIX^e et XX^e siècles*, Bordeaux, Bière, 2009, p. 57-73.

²⁸ Aline BENAIN, « Le Guide des Égarés de Wolf Speiser », *Archives Juives. Revue d'histoire des Juifs de France*, n° 30/1, 1^{er} semestre 1997, p. 8-20.

²⁹ Rapport d'expertise des architectes Roger Béguin et Raymond Talma au 74, rue Blanche, Paris 9^e, dressé le 31 décembre 1942 ; AN, AJ³⁸ 2586, dossier 23 258 (section VB R), Biltz R. Veuve (immeuble) au 3^{ter}, rue des Rosiers.

³⁰ Robert ANCHEL, « Quartiers juifs : rue des Rosiers », *L'Univers israélite*, 90^e année, n° 18, 12 janvier 1934, p. 533-534.

– d’un point de vue démographique, la répartition sociale des résidents de la rue des Rosiers est corrélée au caractère bourgeois des immeubles d’habitation. Sur les 1 360 résidents de la rue des Rosiers répertoriés à l’occasion du recensement du 8 mars 1936³¹, 568, soit 41,8 % sont juifs suivant les données établies sous l’Occupation répertoriant l’appartenance raciale des individus.

Dans la première partie de l’artère, sont domiciliés des artistes dramatiques ou professeurs de musique (4), un général de brigade, un ecclésiastique, un clerc d’avoué ; de nombreux domestiques (6) attachés au service de certains des précédents ; la population juive (24,2 % des résidents) y est clairsemée et proportionnellement moins nombreuse que dans la partie plus peuplée de la rue³². Ainsi, sur les 114 résidents du 27, rue des Rosiers, 91 (78,9 %) sont juifs ; au numéro 24, 43 des 50 habitants (86 %) le sont également.

Second paradoxe de la rue : la cohabitation de maisons de tolérance et de lieux de culte. L’empreinte culturelle et identitaire y est marquée : deux oratoires sont établis au 1^{er} étage des immeubles du 17 et du 25. L’un comme l’autre remontent probablement au début du siècle dernier. Une École de Travail – la Société de patronage des apprentis et ouvriers israélites de Paris –, fondée en 1865, est transférée en 1876 au 4^{bis}, dans les locaux de l’ancienne maison de l’Orphelinat de Rothschild, et, deux années plus tard, reconnue d’utilité publique. Le siège d’une société d’originaires, Les Amis Voleiner anciennement rue de Lancry, a désormais son siège au 19, rue des Rosiers.

La pratique culturelle jugée trop fervente et démonstrative occasionne régulièrement – et particulièrement à l’occasion des fêtes du mois de *Tichri*, en automne –, des tensions avec le voisinage : en 1931, les voisins sont vivement irrités par les chants et prêches sous une *souccah* – une cabane –, installée dans la cour intérieure d’un immeuble dans lequel un épicier tient commerce sur rue³³ ; les chants et danses des fidèles de l’oratoire du 25 produisent les mêmes effets³⁴.

Face à ce dernier oratoire, trois maisons closes sont installées depuis au moins la fin du XIX^e siècle : aux 38, 40 et 44. Les clients sont pour l’essentiel des ouvriers du quartier, souvent étrangers ; les juifs ne représentent qu’une minorité. Au 38, la clientèle italienne et

³¹ Archives de Paris (ADP), D2M8 553, liste nominative du dénombrement de population de 1936.

³² Sur les 475 habitants domiciliés dans les immeubles situés côté impair – entre le 3^{bis} et le 7 de la rue des Rosiers – et des numéros 2 au 14-16 pour la façade paire, 115 d’entre eux font partie des populations juives, soit (24,2 %).

³³ *L’Univers israélite*, 87^e année, n° 4, 2 octobre 1931, p. 104.

³⁴ *L’Univers israélite*, 87^e année, n° 5, 9 octobre 1931, p. 136.

juive est prédominante. L'établissement du 40 accueille plutôt une clientèle française et quelques juifs étrangers. Ces maisons vont fonctionner tout au long de l'Occupation³⁵.

Au temps de l'Occupation

Durant les années noires, la rue des Rosiers et son environnement immédiat constituent un quartier particulièrement visé par les Allemands et les adeptes de l'ordre nouveau. Il est constamment surveillé et l'objet quasi quotidien de traques et d'enquêtes. La réputation juive du quartier aiguise les appétits d'escrocs de tout poil. Certains, usurpant l'identité d'Allemands, rançonnent, – sous la menace d'ordonner leur fermeture – les propriétaires de boutiques juives³⁶.

Nombre d'organismes administratifs agissent, de fait, comme autant de collaborateurs efficaces du CGQJ, en suggérant noms et adresses de leurs abonnés et clients présumés juifs. Les juifs sont perçus avant tout par ces administrations comme des contribuables défaillants ; qu'ils soient réfugiés ou dans la clandestinité, internés ou déportés, ils n'en restent pas moins reliés à la société civile par l'imposition. Poursuites, appels à des services de contentieux, aucune procédure n'est négligée dans la récupération des créances. Le 18 janvier 1943, c'est la compagnie d'assurances L'Urbaine qui se renseigne sur la nomination éventuelle d'un commissaire gérant auprès du tailleur pour dames Icek Tenenbaum au 5^{bis} rue des Rosiers ; le 27, la recette-perception fait de même au sujet de commerce d'œufs de Mendel Gottfried, même adresse. Le 4 août suivant, la recette municipale de la capitale s'enquiert de l'épicerie de Szlama Goldsztein du 26, rue des Rosiers ; le 12 août, c'est au tour d'un notaire de Taverny (Seine-et-Oise) de s'interroger sur le commerce de Felsenstein, au 21^{bis}.

Redoutablement efficaces, les inspecteurs de la Police des questions juives (PQJ) puis de la Section d'enquête et de contrôle (SEC) y sont régulièrement en embuscade. Ces traques se poursuivent jusqu'à la veille de la Libération : le 22 juillet 1944, ils interpellent encore Marie Serfati au sortir d'un magasin. Se trouvant en infraction avec la 9^e ordonnance du 8 juillet 1942, elle est mise à la disposition de la police judiciaire à des fins d'internement³⁷. Le 31 juillet, c'est au tour de Léa Kohn : les inspecteurs, toujours en faction rue des Rosiers, contrôlent, précise le rapport, une femme au « faciès spécifiquement judaïque ». Contrevenant

³⁵ Jean-Marc DREYFUS, « L'aryanisation économique des maisons de prostitution : un éclairage sur quelques proxénètes juifs en France occupée, 1940-1944 », *Revue des études juives*, tome 162, fascicule 1-2, janvier-juin 2003, p. 219-246.

³⁶ AN, AJ³⁸ 552, rapports envoyés par la PQJ/SEC et réponse aux demandes d'enquêtes n^{os} 1-500 (incomplet), novembre-décembre 1941.

³⁷ AN, AJ³⁸ 226, SEC zone Nord, minutes du courrier départ (lettres et enquêtes), 19801-20277, 7 juillet au 20 juillet 1944.

à la 8^e ordonnance pour non-port de l'étoile, elle est consignée au poste central de police du 4^e arrondissement³⁸.

Une aryanisation à deux vitesses

Alors que la plupart des « entreprises » marquées du sceau de la précarité sont très rapidement liquidées, un certain nombre de propriétaires de fonds de commerces d'alimentation vont pouvoir – paradoxalement – bénéficier, d'une mesure dérogatoire dans le cadre de la politique d'aryanisation : la possibilité de poursuivre provisoirement leur activité sous le contrôle d'un commissaire gérant, à la condition de servir exclusivement une clientèle juive.

Deux types de boutiques d'alimentation sont concernées par la mesure :

- celles dites strictement « rituéliques » qui délivrent une alimentation « kascher », c'est-à-dire conforme aux prescriptions de la loi juive. Dans cette catégorie, certains restaurants, quelques boucheries, boulangeries, épiceries débitant par exemple, du vin kascher ;
- celles qui ne vendent pas uniquement des produits rituels, mais néanmoins s'adressent à une clientèle exclusivement juive. Désignées comme « boutiques de ghetto », elles sont destinées à approvisionner les populations juives non pratiquantes.

Le CGQJ accorde ce statut à certains propriétaires de fonds de commerces d'alimentation en raison de leur situation centrale dans les quartiers parisiens comme celui de Saint-Gervais – Saint-Paul dans le 4^e arrondissement. La nationalité française des propriétaires et leur qualité d'anciens combattants constituent des critères supplémentaires pour son octroi. Mais assez rapidement, la politique d'aryanisation économique se durcit, rendant plus aléatoire l'attribution de la mesure dérogatoire. Les commissaires gérants sont rappelés à l'ordre pour hâter la procédure d'aryanisation. Cette mesure assura au final à ceux qui en bénéficièrent une plus grande – mais toute relative – sauvegarde.

Chevilles ouvrières de l'aryanisation économique, deux administrateurs provisoires sont domiciliés rue des Rosiers. L'un d'eux est libraire au n° 7. Malgré son casier judiciaire – une condamnation à l'âge de 18 ans à six jours d'incarcération avec sursis pour délit d'outrage public à la pudeur –, il peut néanmoins postuler à la fonction d'administrateur provisoire dans laquelle il se montre particulièrement performant : 45 « entreprises » dépendant principalement des sections IA, ID et VI – textile et ameublement – lui sont

³⁸ AN, AJ³⁸ 227, SEC zone Nord, minutes du courrier départ (lettres et enquêtes), 20281-20725, 21 juillet au 14 août 1944.

confiées. Son rayon d'action se trouve, pour l'ensemble de ses affaires, à bonne distance de son domicile. Et pour cause.

Sa situation familiale pourtant le rattrape : il résulte de l'enquête de la SEC – qui a pour origine une information venant des services allemands –, que son gendre est juif. Comme le note en guise de conclusion l'inspecteur, « M. Pacot Félix est peut-être un administrateur fort consciencieux, toutefois, le fait que son gendre est juif et que sa fille l'aide dans ses occupations est incompatible avec sa fonction. Il y aurait donc lieu de le faire relever, ce qui éviterait à l'avenir toute suspicion ». L'administrateur est ainsi dessaisi de la gestion de l'ensemble de ses affaires³⁹.

D'autres situations paradoxales résultent de la législation d'exception : le Consistoire central se voit par exemple dans l'obligation de négocier avec les administrateurs provisoires des boulangeries Moncarz⁴⁰ et Rosinski⁴¹ sises aux 36 et 42, rue des Rosiers en vue d'assurer la fabrication – dans les conditions rituelles strictes – et la distribution du pain azyme pour la période pascalle ; ainsi encore, c'est à un responsable consistorial que font appel les services de l'aryanisation économique dans le but de désigner à l'administrateur chargé du commerce de bonneterie/articles religieux de Jacob Mittman, situé 26, rue des Rosiers, les objets relevant de la sphère culturelle appelés à bénéficier de la mesure dérogatoire en matière de liquidation⁴².

Un quotidien chaotique

Les interdictions professionnelles conjuguées aux arrestations et aux internements rythment désormais le quotidien de la population juive. Ces mesures précipitent dans la plus grande précarité les habitants de la rue des Rosiers déjà fragilisés pour la plupart d'entre eux par leur condition socio-économique incertaine. L'Union générale des israélites de France (UGIF), instaurée à l'instigation des occupants et sous la tutelle du CGQJ, est créée par la loi du 29 novembre 1941. Elle a pour objet « d'assurer la représentation des Juifs auprès des pouvoirs publics, notamment pour des questions d'assistance, de prévoyance et de reclassement social. » Tous les juifs de France, français et étrangers, sont tenus de s'y affilier. Toutes les associations juives – à l'exception de celles de caractère cultuel et légalement

³⁹ AN, AJ³⁸ 5370, administrateurs provisoires du département de la Seine, dossiers individuels, Pacary à Paquie.

⁴⁰ AN, AJ³⁸ 3181, dossier 8 307 (section VIII NR), Moncarz (boulangerie-pâtisserie) au 43, rue de l'Orillon, Paris 11^e.

⁴¹ La Renommée du Pain Azyne, doc. cit.

⁴² AN, AJ³⁸ 3191, dossier 19 114 (section VIII NR), Mittman Jacob (articles religieux) au 26, rue des Rosiers.

constituées – sont dissoutes, leurs biens dévolus à l'Union. Courant 1943, un pétitionnaire écrit aux dirigeants de l'UGIF :

J'ai l'honneur de vous exposer la situation critique dans laquelle se trouvent beaucoup de nos coreligionnaires qui, hommes ou femmes, vivent seuls dans des chambres où ils ne peuvent faire leur cuisine pour le repas du soir, surtout ceux habitant en meublés. Il leur est interdit, vous le savez, de fréquenter les restaurants catholiques et les restaurants juifs sont tous, sans exception, fermés le soir. Alors, comment résoudre le délicat problème du repas du soir qui se pose pour eux ? Il y aurait lieu pour l'Union des Israélites d'envisager l'ouverture de toute urgence de cantines ou de restaurants à prix très réduits pour le soir à 6 heures où ces isolés pourraient trouver une nourriture saine et suffisante surtout dans un arrondissement aussi peuplé que le 4^e arrondissement.

Parmi les signataires, Gabrielle Mayer du 5^{bis}, rue des Rosiers et Ben, du 23⁴³. C'est dans ce contexte fait de contraintes et d'urgences sociales, de la nécessité d'apporter des secours à une population juive en voie de paupérisation avancée, que plusieurs structures d'assistance se mobilisent. Certaines relèvent des pouvoirs publics, à l'image de l'Assistance publique de Paris. D'autres procèdent d'organismes à vocation médico-sociale comme la Croix-Rouge ou sont d'obédience spirituelle à l'instar des Quakers. Mais c'est au sein de l'UGIF que la principale d'entre elles voit le jour dans la capitale⁴⁴. Des centres sociaux sont mis en place parmi lesquels le service 22 « Assistance sociale », établi rue des Tournelles dans le 4^e arrondissement. Des équipes d'assistantes sociales sont organisées. Les enquêtes menées à leur initiative donnent lieu à l'établissement de rapports qui en disent long sur cette nouvelle réalité socio-économique des familles juives. Une assistante sociale du Comité de la rue Amelot note à propos de Schmul Gotlib domicilié 8, rue des Rosiers :

Personne ne travaille, personne ne touche le chômage excepté une fille qui reçoit 6 francs. Assisté par le Comité de la rue Rodier malade depuis 2 ans 10 mois dans la maison de santé Chankoj. La concierge confirme qu'ils sont extrêmement pauvres. 2 pièces pour six personnes, un seul lit. Ils doivent 6 000 francs de loyer et payent chaque mois 50 francs. Doivent 200 francs de gaz et payent chaque semaine 10 francs. Doivent 900 francs d'électricité. Grande misère.

⁴³ Archives du Centre de documentation juive contemporaine, Paris (CDJC), YIVO-UGIF, MK 490.3.

⁴⁴ D'autres structures de soutien développent une activité sociale tout en œuvrant concomitamment dans la clandestinité : fabrication de faux papiers, camouflage d'adultes et d'enfants, mise en place de filières en vue de mettre ces derniers en lieu sûr. Ainsi le « comité de la rue Amelot », issu du tissu associatif de l'immigration juive, parvint – en dépit de contacts réguliers avec l'UGIF –, à préserver sa liberté d'action jusqu'en juillet 1943, date de sa dissolution au profit de l'Union.

En France depuis 1913. Un frère l'aide un peu.

Une enquête menée par ce même service en mai 1941 vient corroborer ce premier diagnostic social :

Le mari âgé de 55 ans, malade, est décédé le 10 mai pendant son transport à l'Hôtel Dieu [...] La femme est sans ressources, le mari ne travaillait pas depuis 3 ans, a déjà été hospitalisé avant la guerre. M^{me} Gotlib va s'adresser au bureau de bienfaisance de la Mairie mais il n'est pas certain qu'elle obtienne l'assistance car le mari était polonais et elle l'est devenue par mariage⁴⁵.

Au 12, rue des Rosiers, Nechama Teboul, 69 ans, originaire d'Algérie, vit avec son épouse et leur fille de 43 ans. Lui ne travaille pas. Sa fille, concierge, est rétribuée 2 francs par jour⁴⁶. Au 14, le boulanger Mendel Rainstein qui gagnait 1 500 francs par semaine est interné depuis mai 1941. L'allocation de son épouse Berthe est insuffisante pour nourrir leurs deux enfants de 6 et 2 ans⁴⁷. C'est à cette même situation que se trouve confrontée Brajdla Merkier elle aussi du 14 ; son mari Mendel, également boulanger, est interné depuis le 14 mai 1941, comme le précédent, dans l'un des deux camps du Loiret⁴⁸. Au 17, Aizik Mareino, rabbin de l'oratoire situé à l'étage, vit de subsides que lui verse régulièrement le « Comité de la rue Amelot »⁴⁹. Son arrestation le 22 janvier 1944 suivie de sa déportation, le 3 février, interrompt ce soutien financier⁵⁰. Au 19, Marjem Fogel sollicite l'aide du vestiaire en faveur de sa petite fille Fryda Fogel, âgée de 4 ans, dont elle a désormais la charge après l'arrestation de ses parents⁵¹. L'Hôtel de Londres sis 22, rue des Rosiers accueille une importante clientèle juive, parmi laquelle nombreux sont ceux qui font appel aux services sociaux. Les Mann en font partie. La mère et ses quatre enfants occupent une chambre depuis l'internement du père au camp de Pithiviers. Le loyer se monte à 60 francs par semaine. Le 16 juillet 1942, la mère et ses enfants sont à leur tour raflés⁵². Ettel et Sygmond Mohr, âgés respectivement de 10 et 5 ans, se retrouvent chez la concierge de l'hôtel lorsque leur mère est internée à Drancy le 12 avril 1943. Prévenus, les services de l'assistance sociale de la rue des Tournelles sont chargés de leur trouver en urgence une solution de placement⁵³. Les Meitkes, réfugiés belges, y logent

⁴⁵ CDJC/YIVO – Comité de la rue Amelot, MK 510.155, feuillets 637-638.

⁴⁶ CDJC/YIVO, MK 510.100/2, feuillet 95.

⁴⁷ CDJC/YIVO, MK 510.160, feuillets 919-920.

⁴⁸ CDJC/YIVO, MK 510.99/2, feuillets 10-11.

⁴⁹ CDJC/YIVO, MK 510.99, feuillet 762.

⁵⁰ Fiches du fichier « familial » de la préfecture de police de la Seine (AN, F9 5620) du fichier « individuel » de la préfecture de police de la Seine (adultes) (AN, F9 5653) et du fichier du camp de Drancy (adultes) (AN, F9 5714).

⁵¹ CDJC/YIVO, MK 510.153, feuillet 855.

⁵² CDJC/YIVO, MK 510.99, feuillets 730-731.

⁵³ CDJC/YIVO, MK 510.40, feuillet 514.

aussi. Les parents et leurs deux jeunes enfants bénéficient de repas gratuits à la cantine de la rue Elzévir que gère le Comité de la rue Amelot⁵⁴. Les Ullman, réfugiés comme les précédents de Belgique, se retrouvent à l'hôtel. Les parents et leurs deux adolescents se voient attribuer un secours de 100 francs⁵⁵. Léon Zarifkan a 71 ans. Il est joaillier de métier. La chambre d'hôtel lui revient mensuellement à 120 francs, somme dont il a parfois du mal à s'acquitter. À la suite de l'enquête sociale dont le couple fait l'objet, un secours pécuniaire régulier leur est attribué⁵⁶. Georges Kriguer domicilié 32, rue des Rosiers et « impotent » d'une jambe, vendait des lacets place de la Bastille. Ce commerce lui est désormais interdit⁵⁷. Il écrit le 29 septembre 1942 au président de l'UGIF :

*Je suis âgé de 39 ans, suis de nationalité française, né de parents français ; à la suite d'un accident dans ma jeunesse, j'ai été amputé de la jambe gauche et ne touche aucune pension et pourtant jusqu'au 1^{er} juillet 1941 j'ai toujours gagné ma vie, la Préfecture de Police m'ayant accordé l'autorisation de vendre des articles de Paris dans les artères parisiennes, ladite autorisation n'étant accordée qu'à des personnes dans mon cas, or vu l'ordonnance allemande du 25 avril 1941, cette autorisation m'a été enlevée en tant qu'Israélite et du jour au lendemain je me suis trouvé sans travail. J'ai vécu jusqu'ici grâce aux petites économies que j'avais pu avoir et sachant qu'il existe rue Copernic un bureau de Placement, je m'y suis rendu et ai exposé mon cas, mais vu mon infirmité cela n'est pas facile et l'on envisageait bien de me placer dans votre organisation en tant qu'huissier ou autre emploi similaire, mais j'ai cru comprendre que votre assentiment était indispensable et c'est pourquoi je m'adresse à vous. Il me semble qu'à l'UGIF je serais susceptible de rendre de grands services, vu l'habitude que j'ai de la foule et malgré mon amputation je suis très alerte et possède une instruction moyenne. D'ailleurs pour de plus amples informations je me tiens à votre disposition*⁵⁸.

Faute d'emploi vacant dans ses services, l'UGIF lui oppose une fin de non-recevoir. La plupart des habitants juifs de la rue des Rosiers sont étroitement dépendants des subsides que leur allouent les organismes sociaux. En mars 1943 par exemple, suivant un état des secours mensuels d'un montant individuel oscillant entre 300 et 600 francs attribués à 82

⁵⁴ CDJC/YIVO, MK 510.99, feuillets 899-900.

⁵⁵ CDJC/YIVO, MK 510.100/2, feuillet 330.

⁵⁶ CDJC/YIVO, MK 510.100/2, feuillet 596.

⁵⁷ CDJC/YIVO, MK 510.98/2, feuillet 637.

⁵⁸ CDJC/YIVO-UGIF, MK 490.30, feuillets 978 et 979.

personnes par l'assistance sociale de l'UGIF, 15 d'entre elles y sont domiciliées⁵⁹. À proximité de la rue Vieille-du-Temple, l'hôtel du 33, rue des Rosiers abrite également une population juive en grande difficulté sociale, à l'image de Dina Siemiatycka qui vit seule avec son enfant de 3 ans. Le loyer de la chambre est de 50 francs par semaine. Les travaux de ménage qui lui permettaient d'avoir un petit revenu se font rares. Le paiement de la chambre est en souffrance. Le Comité de la rue Amelot lui assure quelques ressources financières et des repas gratuits. L'UGIF lui accorde également un petit soutien pécuniaire. Le 16 juillet 1942, Dina et son fils Pierre sont raflés⁶⁰.

La 9^e ordonnance allemande du 8 juillet 1942 interdit aux juifs la fréquentation de « certains établissements de spectacle et, en général, des établissements ouverts au public ». Le « Hammam Saint Paul » situé 4, rue des Rosiers fait partie de ces lieux-là. La mesure affecte de nombreux habitants du quartier – et plus largement de la capitale –, qui avaient leurs habitudes dans cet établissement de bain jouxtant l'École de Travail. En octobre 1942, l'UGIF contacte son propriétaire. Assurée de son acceptation, elle peut alors intercéder auprès des occupants pour obtenir l'ouverture du bâtiment à la clientèle juive. Cette autorisation, qui intervient le 3 décembre, est valable jusqu'au 31 mars 1943. L'établissement peut être mis à leur disposition deux jours par semaine – mercredi pour les femmes et samedi pour les hommes –, sous condition que cette ouverture soit exclusivement à l'usage du public juif. Un écriteau stipulant cette clause devra y figurer très clairement⁶¹. En février 1943, l'autorisation est prorogée jusqu'au 31 août⁶². Une demande similaire d'ouverture de l'établissement de bains concernant la soixantaine de pensionnaires de l'École de Travail le dimanche matin à l'initiative de son directeur, Georges Levitz, est rejetée par les autorités occupantes⁶³.

Depuis le 1^{er} mai 1942, l'UGIF a pris possession de l'École de Travail⁶⁴, désormais centre 32 de l'organisme. Les pensionnaires qui s'initient aux métiers de la maroquinerie, de la cordonnerie, de l'imprimerie, de la photographie, les apprentis ajusteurs, tailleurs, électriciens, bijoutiers ou chapeliers sont nombreux à y séjourner. Les effectifs ont rapidement progressé : de 8 apprentis au 1^{er} juin 1942, ils sont successivement passés à 43 fin

⁵⁹ CDJC/YIVO-UGIF, MK 490.38, feuillets 1100 et 1101. Citons parmi ceux-ci Albert Alboucrek et Lipschutz du 3 bis, Rebecca Gottlieb du 8, Wenger et Abraham Sztajnszneider du 15, Samuel Tzeveck et Régine Fogel du 19, Etlá Adass du 22, Bluma Grondka du 23 bis, Lajbus Aktor et Chaja Kligierman du 27, Rebecca Malamoud et Baruch Szer du 29, Jacob Golstein et Aaron Kandel du 34.

⁶⁰ CDJC/YIVO – Comité de la rue Amelot, MK 510.162, feuillets 993-996.

⁶¹ CDJC/YIVO-UGIF, MK 490.17, feuillet 1197.

⁶² CDJC/YIVO-UGIF, MK 490.48, feuillet 745.

⁶³ CDJC/YIVO-UGIF, MK 490.29, feuillet 34.

⁶⁴ La dévolution auprès de l'organisme officiel ayant eu préalablement lieu le 25 avril 1942, CDJC/YIVO-UGIF MK 490.2, feuillet 1203 ; également, *Les Juifs sous l'Occupation. Recueil des textes officiels français et allemands 1940/1944*, réédité par l'association des FFDJF, Paris, 1982, p. 147.

août de la même année, 48 en septembre pour atteindre 65 en décembre 1942. Ces adolescents, souligne le 31 août 1942 leur directeur,

viennent des horizons les plus divers et témoignent tous de l'incertitude des familles juives démembrées : garçons ramassés dans des commissariats, garçons ayant de mauvaises fréquentations, garçons confiés à l'École par le Tribunal d'Enfants et Adolescents, en un mot, adolescence meurtrie, ayant à résoudre déjà des problèmes d'une acuité pressante. Il n'y a pas, et heureusement, que des garçons terribles à l'École, et celle-ci n'est pas le rebut de cette adolescence désaxée ! Garçons de bonne famille, fils de prisonniers en Allemagne, jeunes lycéens, tous se côtoient, partagent la même vie d'internat, avec les mêmes plaisirs, avec les mêmes douleurs⁶⁵.

Nombre d'élèves doivent réserver une partie de leur modeste pécule d'apprenti à la confection de colis pour les parents internés ou privés de ressources du fait des lois d'exception⁶⁶. En dépit de l'Entraide temporaire, organisation de résistance qui, sous l'autorité du docteur Fred Milhaud – parallèlement responsable du service médical à l'École de Travail⁶⁷ – parvient à mettre à l'abri plusieurs adolescents mais, périodiquement, les rafles et les arrestations éclaircissent leurs rangs.

La déportation

Le 11 février 1943, le convoi n° 47 emportait dans ses wagons plombés Jacky Gdanski et Isaac Kierszenblat. Le 13 février, c'est au tour de Benjamin Trauger d'être déporté, suivi le 2 septembre de la même année par Gilbert Bloch. Le 7 mars 1944, Idel et Mayer Fajgenbaum quittaient la gare du Bouget-Drancy. Le 27 mars, Norbert Moryoussef, en infraction avec l'ordonnance allemande du 8 juillet 1942⁶⁸, est à son tour déporté. Pas moins de six pensionnaires font partie du convoi n° 76 du 30 juin 1944. Avec eux, Georges Levitz, le directeur de l'École de Travail et son épouse, Itta. Le couple avait été arrêté, consigne une note de l'UGIF en date du 23 juin 1944, « suite aux incidents qui se sont produits hier à l'École de Travail⁶⁹ ». Le propos est laconique. Internés à Drancy ce 23 juin, Georges Levitz et son épouse sont déportés le 31 juillet 1944, en dépit des avis portés sur les fiches d'internement du mari et de sa femme : « ne pas inquiéter sur ordre du Capitaine Dannecker

⁶⁵ CDJC/YIVO-UGIF, MK 490.42, feuillets 633-635 et 636-638.

⁶⁶ CDJC/YIVO-UGIF, MK 490.42, feuillets 639-641.

⁶⁷ CDJC/YIVO-UGIF, MK 490.42, feuillets 651-653.

⁶⁸ AN, F9 5620. Figure sur la fiche à son nom du fichier « familial » de la préfecture de police de la Seine : « Drancy 20-3-44 SSAJ (Service spécial des affaires juives) au café à 21 heures ».

⁶⁹ CDJC/YIVO-UGIF, MK 490.2, feuillet 1071.

2/7/42⁷⁰ ». Dans ce convoi, se trouvent aussi les six jeunes apprentis dont Georges Levitz avait la responsabilité : Bernard Braun, Samuel Mizrahi, Armand Moukuoz, Gaston Sinriza, Gaston Spidzack et Jean Testyler.

Le bilan de chacune des rafles opérées rue des Rosiers, est tragiquement spectaculaire : le 14 mai 1941, à la suite de la convocation adressée par courrier sous la forme d'un « billet vert » pas moins de 21 tailleurs, fourreurs, maroquiniers, commerçants –, de nationalité polonaise pour l'essentiel et la plupart domiciliés dans la seconde partie de la rue, figurent parmi les premiers internés des deux camps du Loiret⁷¹. Lors de la rafle du Vel d'Hiv, ce sont 43 hommes, femmes et enfants de la rue des Rosiers qui sont transférés, entre les 19 et 21 juillet 1942, du Vel d'Hiv aux camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande. 8 d'entre eux étaient domiciliés au n° 34, 7 au n° 27. La famille Mann, du n° 22, fut anéantie, en l'espace de ces deux rafles : le père Jona, après la rafle du 14 mai 1941 ; la mère Szejwa et leurs quatre enfants, après celle des 16 et 17 juillet 1942. Au total, le bilan de la Solution finale rapporté à la seule rue des Rosiers – suivant une recension nominative incomplète compte tenu des sources fragmentaires –, fait état de 225 déportés. Avec la disparition d'hommes, de femmes, de familles entières, ce sont des pans entiers de l'activité économique de cette artère d'un peu plus de 300 mètres qui furent détruits : « Ici, décrit un passant en 1945, les boutiques sont soit couvertes de planches cloutées et pareilles à de grands cercueils, soit sont repeintes à neuf. Inscriptions en caractères hébraïques, étoiles de David, vins de Sion, saucissons kocher⁷². »

L'après-guerre

Si l'empreinte de la déportation marque très profondément la rue des Rosiers, il n'en reste pas moins que la mémoire de la Résistance y est également présente. Les plaques commémoratives apposées respectivement aux numéros 26 et 34 de la rue, en l'honneur d'« Yvette Feuillet, sergent FFI citée à l'ordre de la Résistance, assassinée par les nazis à Auschwitz à l'âge de 22 ans » et de « Louis Chapiro, né à Paris le 28 mars 1913, commandant

⁷⁰ AN, F9 5651, fiches du fichier « individuel » de la préfecture de police de la Seine (adultes). Sur la fiche établie au nom de son épouse, Itta Levitz née Bajtel, la consigne faisant référence à Dannecker est la suivante : « Ne pas inquiéter sur ordre du Capitaine Dannecker 3-11-42. »

⁷¹ Je tiens tout particulièrement à remercier Hélène Mouchard-Zay, présidente du Centre de recherche et de documentation sur les camps d'internement et de la déportation juive dans le Loiret (CERCIL), ainsi que Catherine Thion, historienne, chargée de recherches au CERCIL, pour avoir exploité avec une grande efficacité et de manière rigoureuse, les archives départementales du Loiret consacrées à l'internement des habitants juifs de la rue des Rosiers, dans les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande (Loiret).

⁷² Jacques GIVET, « Quartiers juifs de Paris. Pèlerinage rue des Rosiers », *La Terre retrouvée, revue bimensuelle de la vie juive en France, en Palestine et dans le monde*, n° 22 (173), 1^{er} décembre 1945, p. 3.

FTPF, fusillé par les Allemands au fort du Mont-Valérien le 30 avril 1944 », sont là pour la rappeler.

Dans l'après-guerre, un pan du tissu traditionnel commercial put progressivement reprendre son activité. Les anciens propriétaires – ou, lorsque ceux-ci avaient été déportés, leurs enfants – des boucheries charcuteries Zlotnik, Lewkowicz, Élie S., Goldenberg ou Blum, des boulangeries Moskovitch et Birman, de la crèmerie Gomelsky se trouvèrent très tôt confrontés à l'arrivée, rue des Rosiers, de nouveaux commerçants – pour partie juifs comme eux, mais venant d'horizons différents. Le restaurant d'origine tunisienne *Sabba* implanté initialement 50, rue François Miron – au sud de la rue Rivoli –, tenait en 1944 ses quartiers au 5, rue des Rosiers⁷³, tout comme la menuiserie Amsellem qui ouvrait à sa clientèle au n° 42⁷⁴. Prenant la succession de l'ancienne Maison alsacienne Gross fondée en 1851, la charcuterie du n° 13 affichait en 1950 comme enseigne commerciale *Aux produits orientaux*⁷⁵. Cette même année, le coiffeur Benaroche offrait désormais ses services au n° 54, – au bout de la rue⁷⁶.

Situé à l'étage au 17, rue des Rosiers, le vieil oratoire russe saccagé durant l'Occupation et dont une grande partie des fidèles fut déportée, était fermé à la Libération. En 1945, un groupement de fidèles nord-africains s'adressa au consistoire en vue d'y célébrer les fêtes automnales du mois de *Tichri*. Le considérant comme trop exigü, le consistoire finit par leur allouer un autre oratoire place des Vosges⁷⁷, autre centre de la culture yiddishophone, qui imperceptiblement, de manière irrémédiable, s'effaçait, cédant la place à d'autres coutumes, d'autres cultures, rappelant toutefois que le quartier avait constitué de longue date le point de rencontre privilégié des juifs immigrés.

⁷³ ADP, *Annuaire du commerce Didot Bottin*, listes par rues, année 1944, 2 mi 3/334.

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ *Ibid.*, année 1950, 2 mi 3/367.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ AACIP, AA 26, Consistoire de Paris 1944-1947, compte rendu de la commission administrative et financière des séances des mardis 7 mars et 4 septembre 1945.